

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue le 2 février 2026 à 19h30 à la salle du conseil de Cascapédia-St-Jules.

Présent sont les conseiller(ère)s suivant : Margaret-Ann Cooke, Rickey Barter, Louis Sexton, Kim Barter et Joshua Willett formant quorum sous la présidence de la maire Ashley Milligan. L'Inspecteur municipal James Bujold et la Directrice générale Susan Legouffe aussi présente.

- #1927 Il est proposé par le conseiller Rickey Barter d'accepter l'ordre du jour tel que présenter.
- #1928 Il est proposé par la conseillère Margaret-Ann Cooke et approuvé à l'unanimité des conseiller(ère)s présente que le procès-verbal de la séance régulière du 5 janvier 2026 est lu est accepté tel que lu.
- #1929 Il est proposé par la conseillère Kim Barter que le paiement de factures suivantes est accepté :
- Relevé de compte numéro 26-196 avec un total de dépense de 187 526.70\$.
- #1930 Il est proposé par la conseillère Margaret-Ann Cooke d'adopté une résolution pour accepter la programmation des travaux #1 dans le programme TECQ 2024-2028.
- #1931 Il est proposé par le conseiller Louis Sexton d'adopté un avis de motion qu'à une réunion subséquente le conseil adoptera le règlement numéro 26-01, règlement pour déterminer les frais, pénalités et dépôts concernant la location du centre communautaire et le centre multigénérationnel.
- #1932 Il est proposé par le conseiller Rickey Barter d'adopté un avis de motion qu'à une réunion subséquente le conseil adoptera le règlement numéro 26-02, règlement concernant les fausses alarmes et les pénalités possible pour des systèmes mal entretenu et/ou une mauvaise compréhension de son propre système.
- #1933 Il est proposé par la conseillère Kim Barter d'adopté un avis de motion qu'à une réunion subséquente le conseil adoptera le règlement numéro 26-03 concernant les feux à ciel ouvert et la dérogation complètes des feux durant un interdiction de feux.
- #1934 Il est proposé par le conseiller Joshua Willett d'adopté un avis de motion qu'à une réunion subséquente le conseil adoptera un règlement pour encadrés les poulaillers domestiques dans la municipalité hors de la zone agricole.

La levée de la réunion était proposée par la maire à 20h25.

**En signant le procès-verbal, la maire accepte d'avoir signé chacune des résolutions des présentes.

version originale signée

Ashley Milligan, maire

version originale signée

Susan Legouffe, Directrice générale